

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Adopté au cours de la séance de Conseil municipal du 15 avril 2021

Le compte administratif constate l'ensemble des dépenses et recettes effectivement réalisées au titre de l'exercice comptable (1^{er} janvier au 31 décembre). Il permet de mettre en perspective les prévisions et les réalisations et doit être adopté avant le 30 juin.

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

En outre, l'article 107 de loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015 prévoit certaines dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Parmi ces dispositions, il est ainsi prévu que la présente note soit disponible sur le site internet de la ville.

I – LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

La maîtrise des frais de fonctionnement et le niveau de réalisation des recettes ont permis de dégager les épargnes suivantes :

	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	19 429 120	17 662 026	18 054 660	17 178 088
Dépenses réelles de fonctionnement	14 770 807	14 484 939	15 188 905	14 835 393
Epargne de gestion	5 255 712	3 736 291	3 424 959	3 359 813
Epargne brute	4 658 313	3 177 087	2 865 755	2 882 695
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	23,98 %	17,99 %	15,87 %	16,27 %
Epargne nette	3 383 507	1 894 353	1 575 619	1 583 069

L'Épargne de gestion reflète directement le rythme de croissance des recettes de fonctionnement par rapport à celui des dépenses.

L'Épargne brute est l'épargne affectée à la couverture des dépenses d'investissement une fois les intérêts de la dette payée.

L'Épargne nette qui prend en compte le remboursement en capital de la dette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

II - RATIOS, CAPACITE FINANCIERE

Les ratios budgétaires de la ville

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République :

ratio par habitant	Euros par habitant 2017	Euros par habitant 2018	Euros par habitant 2019	Euros par habitant 2020	Moyenne de la strate 2017*
Dépenses réelles de fonctionnement	1 111	1 074	1231	1 116	1 209
Produit des impositions directes	514	513	569	527	550
Recettes réelles de fonctionnement	1 461	1 318	1 462	1 333	1334
Dépenses d'équipement brut	152	198	299	226	300
Encours de la dette	1 630	1 522	1425	1 339	893
Dotation globale de fonctionnement	287	278	305	302	177
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	60,57 %	62,30 %	62,00 %	61,70 %	54,60 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	82,59 %	88,80 %	91,3 %	91,00 %	97,45 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	10,39 %	15,00 %	20,5 %	17,00 %	22,49 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	111,57 %	115,50 %	105,82 %	100,50 %	66,95 %

*Source : Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL)

III - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les réalisations budgétaires, incluant les opérations d'ordre, sur l'exercice 2020 sont les suivantes :

DEPENSES			RECETTES		
BP + DM	Réalisations	En %	BP + DM	Réalisations	En %
21 081 592,36	15 418 395,83	73,14 %	21 081 592,36	20 737 349,45	98,37 %

Le pourcentage de réalisations de 73,14 % tient compte du virement à la section d'investissement (4 292 389,36 €) inscrit au budget en dépenses de fonctionnement.

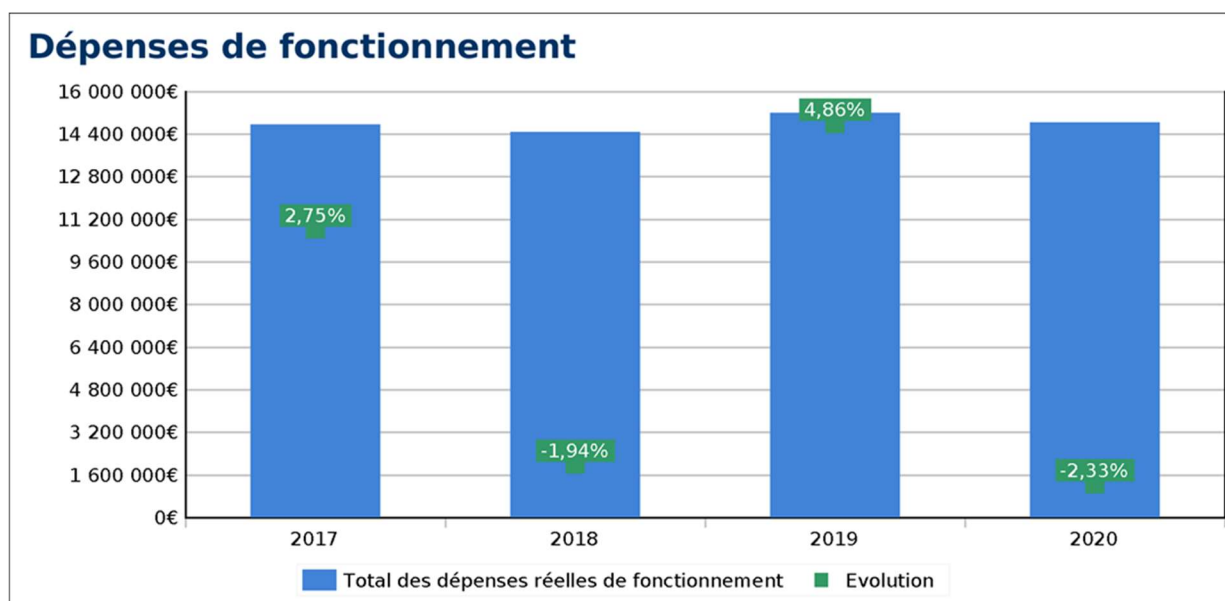
Par rapport au total du budget hors virement à la section d'investissement, les dépenses sont réalisées en définitif à 91,84 % en 2020 contre 94,62 % en 2019.

DEPENSES (hors virement à la section d'investissement)			RECETTES		
BP + DM	Réalisations	En %	BP + DM	Réalisations	En %
16 789 203,00	15 418 395,83	91,84 %	21 081 592,36	20 737 349,45	98,37 %

A - En Dépenses

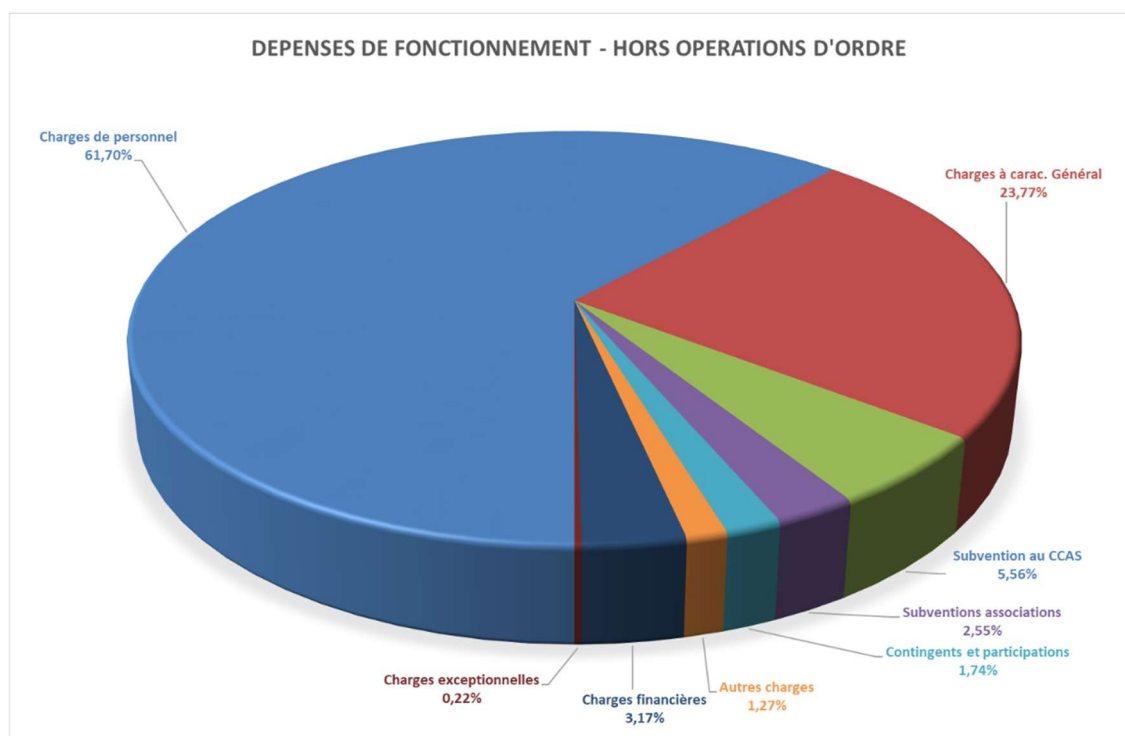
Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent en totalité de 2,33 % en 2020 par rapport à 2019.

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2017	14 770 807	2,75 %	1 111
2018	14 484 939	-1,94 %	1 066
2019	15 188 905	4,86 %	1 133
2020	14 835 393	-2,33 %	1 122



Les dépenses de fonctionnement s'établissent comme suit :

DEPENSES	2017	2018	2019	2020	%
011 - Charges à caractère général	3 483 741,83 €	3 124 113,70 €	3 525 623,64 €	3 527 097,69 €	+0,04
012 - Charges de personnel	8 946 043,20 €	8 970 313,27 €	9 421 068,50 €	9 153 811,26 €	-2,84
65 - Autres charges de gestion courante	1 696 254,11 €	1 828 247,29 €	1 672 961,56 €	1 651 921,14 €	-1,26
66 - Charges financières	596 594,60 €	551 698,44 €	515 686,21 €	470 321,98 €	-8,79
67 - Charges exceptionnelles	48 173,34 €	10 566,84 €	55 440,59 €	32 241,01 €	-41,84
Total des Dépenses réelles de fonctionnement	14 770 807,08 €	14 484 939,54 €	15 188 904,87 €	14 835 393,08 €	-2,33
042 – Amortissement et sorti du matériel ou des terrains	1 005 796,79 €	632 846,09 €	461 333,18 €	583 002,75 €	+26,37
Total des Dépenses d'ordre de fonctionnement	1 005 796,79 €	632 846,09 €	461 333,18 €	583 002,75 €	+26,37
TOTAL GENERAL	15 776 603,87 €	15 117 785,63 €	15 650 238,05 €	15 418 395,83 €	- 1,48



Au chapitre 011 « charges à caractère général », sont regroupés les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes dont doit s'acquitter la collectivité. Ces charges sont quasiment identiques par rapport à l'exercice 2019 (3 527 097,69 € en 2020 contre 3 525 623,64 € en 2019).

Au chapitre 012 les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses de la collectivité. Elles diminuent de 2,84 %, soit 267 257,14 € par rapport à 2019 (9 153 811,26 € en 2020 contre 9 421 068,50 € en 2019).

L'année 2020, fortement impactée par la crise sanitaire, a permis à la collectivité non seulement de veiller à une gestion optimisée de ressources mais également de continuer à maîtriser les dépenses de la masse salariale.

En effet, une baisse des effectifs de 246 agents en 2020 contre 260 en 2019 a donc porté sur 14 postes d'agents titulaires. Ces mouvements s'expliquent par de nombreux départs en retraite (7), décès (3), des disponibilités (2) et des demandes de mobilité (2).

En 2020, la collectivité a dénombré 3 769 jours d'absences contre 5 861 jours en 2019 (hors Autorisation Spéciale d'Absence liée au COVID-19). On remarque une baisse significative du nombre de jours d'absence pour les congés de longue durée en raison du décès d'agents et de reprises d'activités des agents.

Malgré la maîtrise de la masse salariale, la collectivité a subi l'impact de facteurs extérieurs :

- Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : 53 766 €
- Hausse du smic : + 1,2%

Evolution des effectifs et des charges nettes de personnel

	2017	2018	2019	2020
Effectif total	248	250	250	246
Charges de personnel	8 946 043,20	8 970 313,27	9 421 068,50	9 153 811,26
Evolution charges de personnel	0,58 %	0,27 %	5,02 %	-2,84 %
Recettes				
Remboursement sur rémunérations, charges sociales	201 470,86	66 553,58	132 591,22	75 510,05
Aide de l'Etat (ANRU) et autres	21 038,91	15 614,51	48 332,11	35 807,32
Aides de l'Etat sur les contrats aidés	151 286,19	71 170,18	41 133,85	18 883,42
Total recettes	373 795,96	153 338,27	222 057,18	130 200,79
Charges nettes de personnel	8 572 247,24	8 816 975,00	9 199 011,32	9 023 610,47
Evolution des charges nettes par année	-3,62%	-1,44%	2,55%	-4,22%

Au chapitre 65, les autres charges de gestion courante regroupent les contributions obligatoires, les subventions au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et aux associations, les indemnités et cotisations des élus. La baisse de 1,26% qui a pu être constatée (1 651 921,14 € en 2020 contre 1 672 961,56 € en 2019) s'explique par une légère diminution des subventions versées aux associations.

Au chapitre 66, les charges financières constituées du remboursement des intérêts, des intérêts courus non échus (ICNE) ont diminué de 8,79 % (470 321,98 € en 2020 au lieu de 515 686,21 € en 2019).

CHARGES FINANCIERES	2019	2020	Taux de variation en 2020
Remboursement Intérêts	522 634,14	477 117,92	-8,71 %
Intérêts courus non échus	-6 947,93	-6 795,94	-2,19 %
TOTAL	515 686,21	470 321,98	-8,79 %

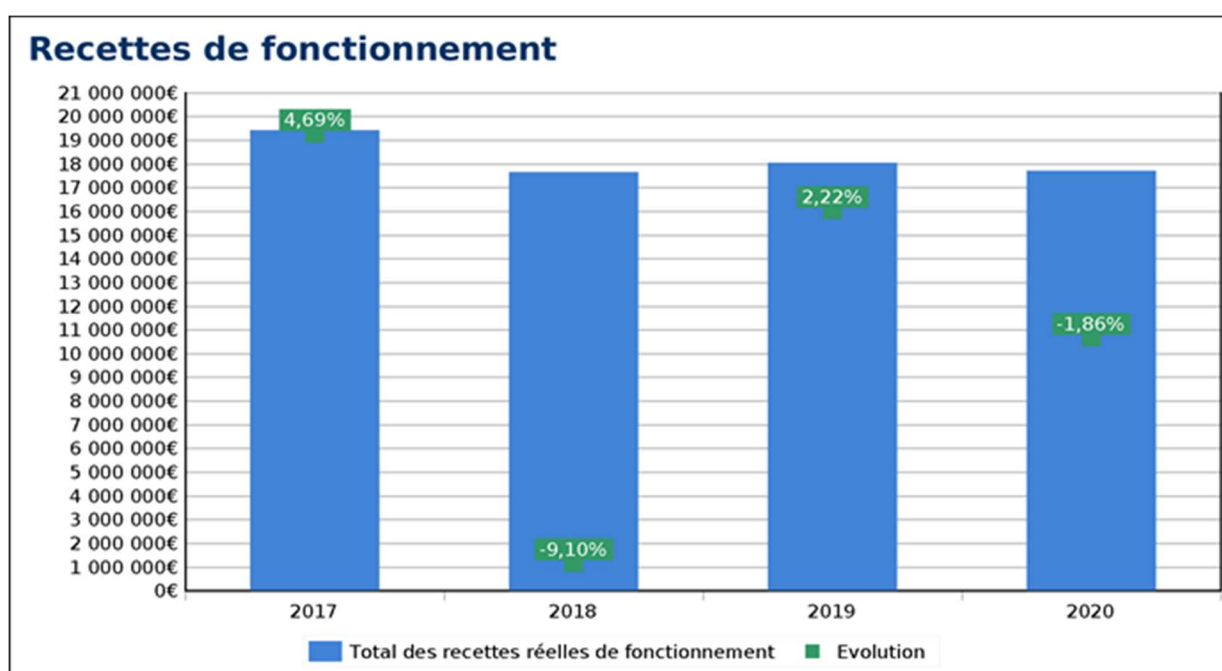
La diminution des charges financières s'explique en particulier par la baisse du niveau du livret A décidé par le gouvernement en février 2020. C'est pourquoi la ville qui détient dans son portefeuille 28 % d'emprunts indexés sur le livret A a payé moins de frais financiers.

Au chapitre 67, les charges exceptionnelles correspondent à des annulations de titres correspondant aux pénalités de retard réclamées à une entreprise et aux remboursements d'une partie des acomptes versés par les particuliers pour leur location de salle dans le cadre de la crise sanitaire.

B - En Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 1,86 %.

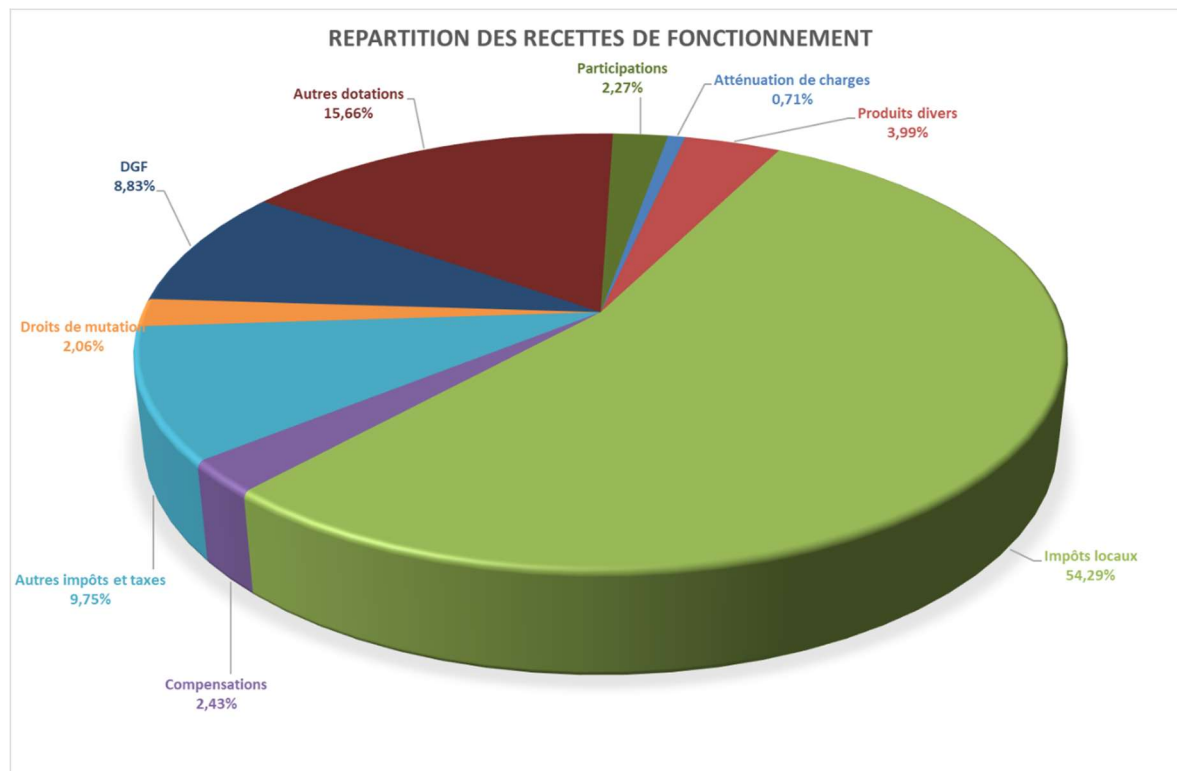
Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2017	19 429 120	4,69 %	1 461
2018	17 662 026	-9,10 %	1 299
2019	18 054 660	2,23 %	1 347
2020	17 718 088	-1,86 %	1 341



Elles se structurent essentiellement autour de deux pôles, en opérations réelles et en opérations d'ordre.

Ces recettes s'établissent comme suit :

RECETTES	2017	2018	2019	2020	%
013 - Atténuations des charges	208 431,50 €	100 802,04 €	140 892,37 €	124 265,23 €	- 11,80
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	703 971,99 €	964 517,03 €	999 822,20 €	694 037,29 €	- 30,58
73 - Impôts et taxes	11 410 891,55 €	11 498 930,43 €	11 633 716,05 €	11 488 770,36 €	- 1,24
74 - Dotations et participations	4 840 620,51 €	4 661 747,68 €	4 907 426,44 €	5 074 441,24 €	+ 3,40
75 - Autres produits de gestion courante	126 814,00 €	164 778,17 €	176 792,72 €	186 864,71 €	+5,70
77 - Produits exceptionnels	2 138 390,98 €	271 251,06 €	196 010,21 €	149 709,12 €	- 23,62
Total des Recettes réelles de fonctionnement	19 429 120,53 €	17 662 026,41 €	18 054 659,99 €	17 718 087,95 €	- 1,86
042 - Amortissement	124 505,00 €	98 263,37 €	8 423,94 €	22 930,14 €	+172,20
Total des Recettes d'ordre de fonctionnement	124 505,00 €	98 263,37 €	8 423,94 €	22 930,14 €	+172,20
TOTAL GENERAL	19 553 625,53 €	17 760 289,78 €	18 063 083,93 €	17 741 018,09 €	- 1,78



Au chapitre 013 « atténuations des charges » sont compris notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts de maladie et accidents de travail.

Au chapitre 70 « produits des services du domaine et des ventes diverses », les recettes de ce chapitre sont constituées des redevances d'occupation du domaine public, participations des familles à l'ALSH, droits de stationnement et location de la voie publique, forfait post stationnement, le produit de la restauration scolaire d'une part et le produit de la restauration des communes d'Aufferville et de Beaumont du Gatinais d'autre part. La très forte diminution constatée sur ces produits est due au confinement lié à la crise sanitaire.

Au chapitre 73 « impôts et taxes », la baisse est due en particulier au report du paiement de la taxe locale sur la publicité extérieure 2020 par les entreprises sur l'exercice 2021.

Au chapitre 74 « dotations et participations », la hausse s'explique en particulier par une augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

Au chapitre 75 « autres produits de gestion courante », l'augmentation est due particulièrement à l'encaissement des loyers et charges locatives de l'ensemble immobilier immeuble située au 10/12 rue du docteur Dumée sur une année complète.

Au chapitre 77 « produits exceptionnels », il est enregistré une baisse due :

- dans un premier temps, à la cotisation moins élevée de la taxe foncière de la société Réseau Pro Bois et Matériaux du fait de la réévaluation des critères des calculs de base,
- dans un deuxième temps à un décroissement des sinistres.

B1 – La fiscalité locale

a) Les bases locales

Les taux de fiscalité sont stables depuis 1997.

La baisse des recettes en 2020 est due à une diminution de la base nette de la taxe d'habitation de 1,51 %.

	2017	2018	2019	2020
<i>Taxe d'habitation</i>				
Base nette imposable	12 166 578	12 205 148	12 788 688	12 595 426
Taux	17,95 %	17,95 %	17,95 %	17,95 %
Produit	2 183 900	2 190 776	2 295 107	2 260 879
<i>Taxe sur le foncier bâti</i>				
Base nette imposable	15 749 314	16 082 932	16 266 246	16 268 310
Taux	28,87 %	28,87 %	28,87 %	28,87 %
Produit	4 546 530	4 637 726	4 692 166	4 696 661
<i>Taxe sur le foncier non bâti</i>				
Base nette imposable	53 498	52 364	62 596	66 870
Taux	58,28 %	58,28 %	58,28 %	58,28 %
Produit	31 179	30 518	36 481	38 972
Produit des taxes directes	6 761 609	6 859 020	7 023 754	6 996 512
Taxe additionnelle au foncier non bâti (-731)	0	0	0	0
Rôles supplémentaires	70 107	11 348	3 074	13 569
Produit des contributions directes	6 832 013	6 870 368	7 026 828	7 010 081

B2 – Les dotations

a) Dotation forfaitaire (DF)

En 2020, la dotation forfaitaire a diminué de 1,64 % par rapport à 2019.

DOTATIONS	2017	2018	2019	2020
Montant	1 568 591	1 586 272	1 560 483	1 534 936
<i>Evolution en valeur</i>	- 156 640	+17 681	-25 789	-25 547
Contribution au redressement des finances publiques	- 163 680	/	/	/
Ecrêtement	- 21 231	- 10 854		
Actualisation liée à l'évolution de la population	28 271	28 535		
Evolution en %	- 9,08 %	+ 1,13 %	- 1,63 %	- 1,64 %

b) Attribution de compensation (AC)

En 2020, l'attribution de compensation a baissé de 0,05 % soit de 1 169 € par rapport à 2019.

	2017	2018	2019	2020
Montant	2 491 794 €	2 440 402 €	2 440 402 €	2 439 233 €
Evolution en %	0,00 %	-2,04 %	0,00 %	-0,05 %

c) Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

La ville de Nemours est inéligible à ce fonds.

d) Fonds de Solidarité Ile-de-France (FRSIF)

En 2020, le Fonds de Solidarité Ile-de-France diminue de 0,96% par rapport à 2019.

	2017	2018	2019	2020
Montant	1 324 242 €	1 479 472 €	1 416 427 €	1 402 741 €
Evolution en %	11,87 %	11,72 %	-4,26 %	-0,96 %

e) Dotation Solidarité urbaine (DSU)

En 2020, la Dotation de Solidarité urbaine a progressé de 3,25% par rapport à 2019.

	2017	2018	2019	2020
Montant	2 050 811 €	2 136 484 €	2 206 239 €	2 277 965 €
Evolution en %	7,19 %	4,17 %	3,26 %	3,25 %

La section de fonctionnement a dégagé sur l'exercice 2020 :

Excédent 2020	2 322 622,26 €
Excédent de fonctionnement reporté 2019	2 996 331,36 €
Résultat cumulé au 31/12/2020	5 318 953,62 €

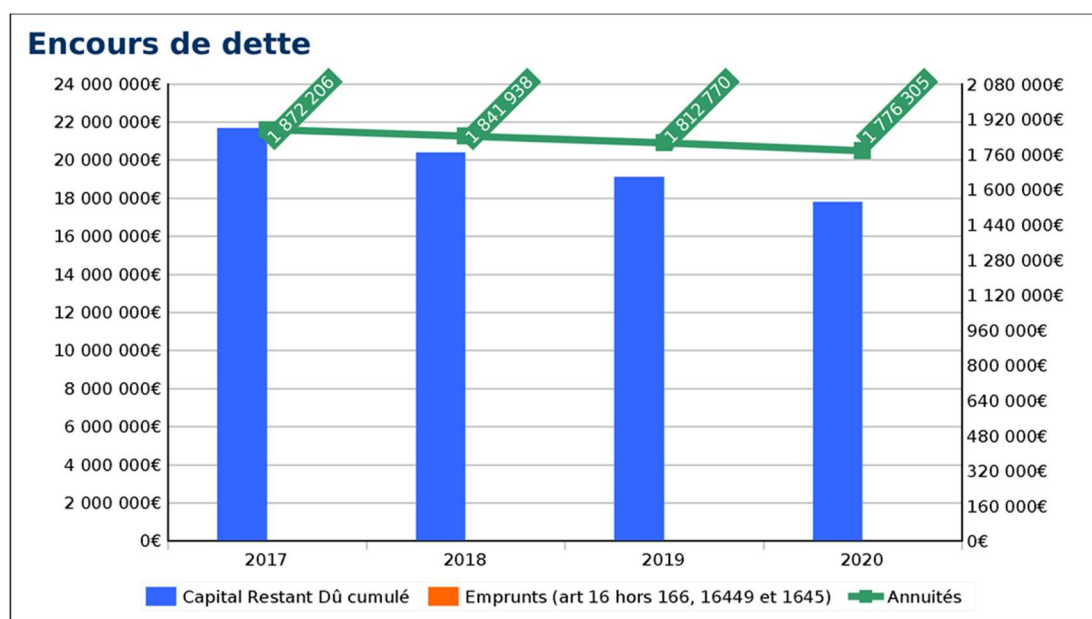
Il convient de rappeler que les recettes de fonctionnement ont été réalisées sans augmentation des taux de fiscalité.

IV – LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

a) – Encours de dette et emprunts nouveaux

L'encours de la dette évolue de 21 677 844 € en 2017 à 17 805 786 € en 2020, soit une nouvelle diminution de 6,80 %, la plus nette depuis plusieurs années.

	Encours de dette	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2017	21 677 844	- 5,55 %	0
2018	20 395 109	- 5,92 %	0
2019	19 104 973	- 6,33 %	0
2020	17 805 786	- 6,80 %	0



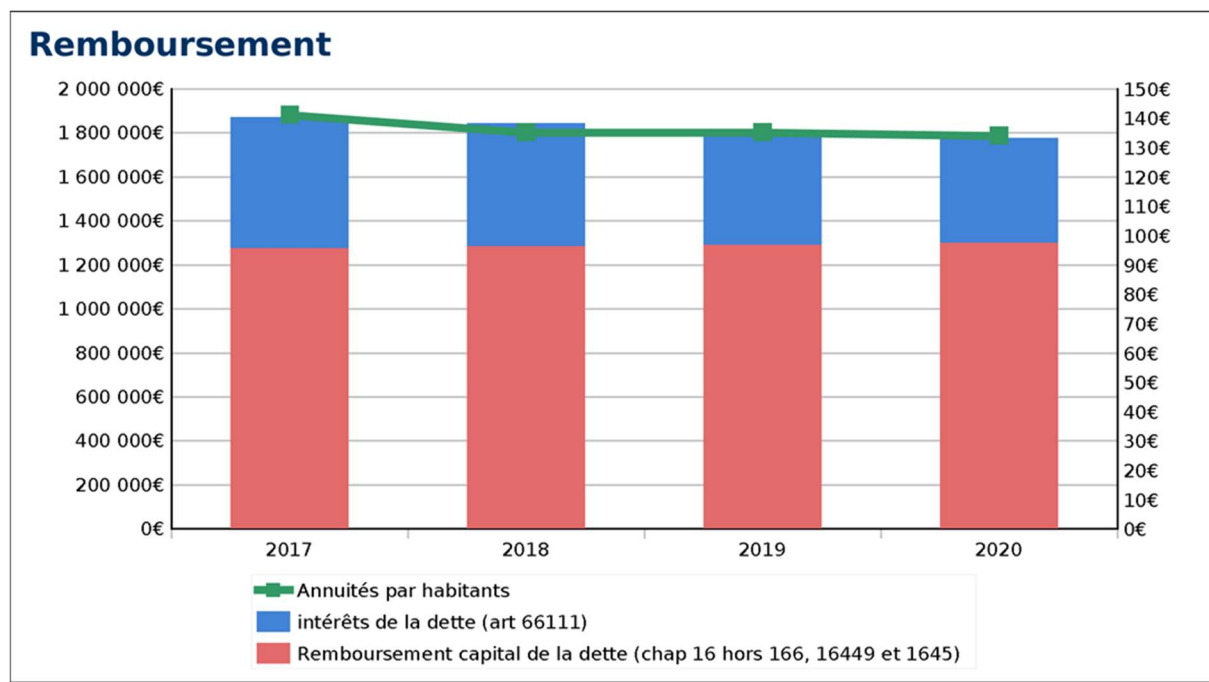
La ventilation de l'annuité de la dette en euro par habitant évolue de la façon suivante :

	2017	2018	2019	2020
Annuités	141	135	135	134
Capital	96	94	96	98
Intérêts	45	41	39	36

b) - Annuités de la dette

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

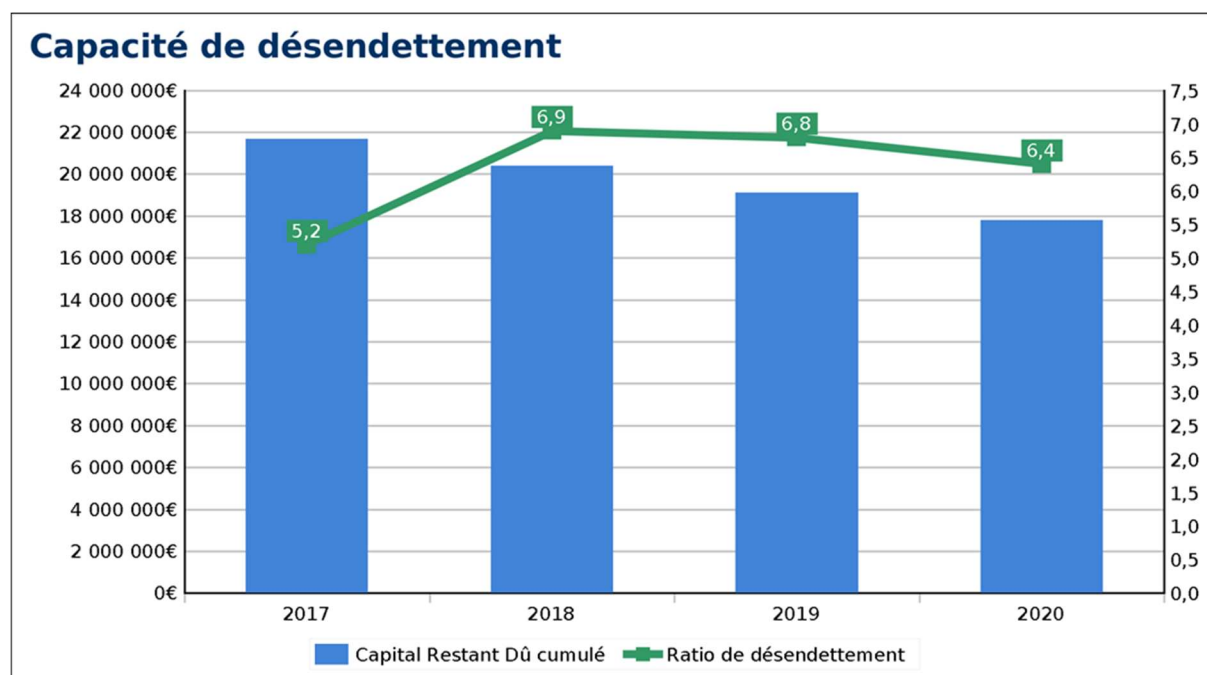
	2017	2018	2019	2020
Annuités	1 872 205	1 841 820	1 812 770	1 776 305
Evolution n-1 (en %)	11,81 %	-1,62 %	-1,58 %	-2,01 %
Capital en euro	1 274 806	1 282 734	1 290 136	1 299 187
Intérêts en euro	597 399	559 085	522 634	477 118



c) - Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :



Il convient de noter qu'un ratio de désendettement inférieur à 10 ans est généralement considéré comme le signe d'une gestion favorable de la dette.

V – SECTION D'INVESTISSEMENT

Les réalisations budgétaires sur l'exercice 2020 sont les suivantes :

DEPENSES			RECETTES		
BP + DM	Réalisations + RAR 2020	En %	BP + DM	Réalisations + RAR 2020	En %
12 826 504,32	11 333 377,81	88,36 %	12 826 504,32	7 979 046,59	62,21 %

En dépenses, le total des réalisations 2020 correspond à 10 119 215,80 € (dont 2 305 066,23 € de déficit) de mandats émis et 1 214 162,01 € de restes à réaliser.

En recettes, le total des réalisations 2020 correspond à 6 635 272,08 € de titres émis et 1 343 774,51 € de restes à réaliser.

A - En dépenses d'investissement

DEPENSES	BP+DM	Réalisés	RAR 2020	Réalisés + RAR
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 303 450,00	1 300 674,85	0,00	1 300 674,85
20 - Immobilisations incorporelles	364 242,05	148 395,37	45 375,20	193 770,57
204 - Subventions d'équipement versées	151 062,50	111 133,60	6 503,01	117 636,61
21 - Immobilisations corporelles	2 947 820,65	1 493 128,65	808 756,45	2 301 885,10
23 - Immobilisations en cours	2 106 142,89	1 223 338,95	353 527,35	1 576 866,30
27 - Autres immobilisations financières	3 250 589,00	3 250 584,40	0,00	3 250 584,40
Total Dépenses réelles d'investissement	10 123 308,09	7 527 255,82	1 214 162,01	8 741 417,83
040 - Opérations d'ordre	0,00	22 930,14	0,00	22 930,14
041 - Opérations patrimoniales	398 130,00	263 963,61	0,00	263 963,61
Total Dépenses d'ordre	398 130,00	286 893,75	0,00	286 893,75
Total Dépenses	10 521 438,09	7 814 149,57	1 214 162,01	9 028 311,58
001 - Déficit d'investissement reporté (Résultat cumulé)	2 305 066,23	2 305 066,23	0,00	2 305 066,23
Total dépenses d'investissement (avec Résultat)	12 826 504,32	10 119 215,80	1 214 162,01	11 333 377,81

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2020 sont les suivantes :

Renouvellement Urbain (Mont Saint Martin) :

- Acompte et solde de la participation au rachat d'équipement public à la SORGEM 3 250 584,40 €

Acquisitions foncières et immobilières :

- | | |
|--|--------------|
| - Acquisition d'un immeuble au 30 rue Gautier 1 ^{er} : | 180 000,00 € |
| - Acquisition d'un commerce au 32 rue Gautier 1 ^{er} : | 60 000,00 € |
| - Acquisition d'un immeuble situé au 14 place de la République : | 100 000,00 € |

Programme Action Cœur de Ville :

- | | |
|--|--------------|
| - Frais d'études pour la requalification du site DUTHEIL, la reconversion du site des Anciens Moulins et sur la mobilité, les transports et les connexions : | 93 001,20 € |
| - Mission de Maîtrise d'œuvre pour la création d'une maison-étape Eurovéloroute : | 37 746,00 € |
| - Restauration Ile du Perthuis : | 218 998,80 € |

Travaux sur l'espace public :

- | | |
|---|-------------|
| - Réfection de la cour primaire de l'école Jeanne Vervin : | 75 709,50 € |
| - Rénovation des trottoirs rue de Paris :
(Section comprise entre Bredauche et Brunette) | 99 693,60 € |

Travaux sur le patrimoine bâti :

- | | |
|--|--------------|
| - Restauration de l'église 1 ^{ère} phase du programme : | 802 201,19 € |
| - Réhabilitation et réaménagement de la bibliothèque : | 124 538,65 € |
| - Travaux de remise en état installation chauffage :
(Aujard, Lavaud) | 117 513,10 € |
| - Travaux de menuiserie élémentaire Jeanne Vervin : | 61 322,26 € |

Autres dépenses d'investissements :

- | | |
|--|--------------|
| - Travaux de restauration d'œuvres au musée : | 16 822,42 € |
| - Aide à l'implantation commerciale : | 34 535,02 € |
| - Sécurité : installations et changement de caméras :
(Parking du Prieuré, terrain d'aventure, gymnase de Cherelles
Carrefour de l'Europe et place de la République) | 24 801,32 € |
| - Acquisition de mobilier spécifique bibliothèque : | 124 538,65 € |

Les réalisations d'investissement sont examinées au 31 décembre. Les opérations majeures en cours et dépassant l'annualité budgétaire, sont notamment les suivantes :

- les frais d'études : la réhabilitation du foyer et de l'ancienne mairie, aménagement de la place Pasquet et Jean Jaurès dans le cadre de l'Action Cœur de Ville, audit de la voirie et géo référencement du mobilier urbain,
- la maîtrise d'œuvre : pour la réhabilitation de l'ancienne maternelle Lavaud, la viabilisation de 3 terrains rue Denis Papin,
- les bâtiments : pour la réhabilitation de l'ancienne maternelle Lavaud, la restructuration de la bibliothèque, la restauration de l'église,
- La voirie : pour la rénovation et mise aux normes du réseau d'éclairage public, extension du réseau électrique dans le cadre de la construction du futur EHPAD, résorptions des problèmes pluviales (Square Pasteur, avenue du Général de Gaulle), mise en conformité des poteaux d'incendie et des bouches d'incendie.

Ces inscriptions se retrouvent dans les restes à réaliser qui s'élèvent en 2020 à 1 214 162,01 €.

Compte tenu du remboursement du capital de la dette à hauteur de 1 299 186,85 €, l'encours de la dette au 31 décembre 2020 s'élève à 17 805 786,52 €.

B - En recettes d'investissement

RECETTES	BP+DM	Réalisés	RAR 2020	Réalisés + RAR
10 - Dotations, fonds divers et réserves	598 000,00	512 928,24	0,00	512 928,24
1068 - Affectation du résultat de fonctionnement	4 053 066,22	4 053 066,22	0,00	4 053 066,22
13 - Subventions d'investissement	2 706 163,74	1 222 155,26	1 343 774,51	2 565 929,77
16 - Emprunts et dettes assimilées (Cautions)	1 350,00	60,00	0,00	60,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00	96,00	0,00	96,00
024 – Produits des cessions	310 700,00	0,00	0,00	0,00
Total Recettes réelles d'investissement	7 669 279,96	5 788 305,72	1 343 774,51	7 132 080,23
040 - Opérations d'ordre	466 705,00	583 002,75	0,00	583 002,75
041 - Opérations patrimoniales	398 130,00	263 963,61	0,00	263 963,61
021 – Virement de la section de fonctionnement	4 292 389,36	0,00	0,00	0,00
Total Recettes d'ordre	5 157 224,36	846 966,36	0,00	846 966,36
Total Recettes	12 826 504,32	6 635 272,08	1 343 774,51	7 979 046,59

Il est tenu compte :

- du FCTVA pour un montant de 467 758,49 €, de la taxe locale d'équipement et de la taxe d'aménagement pour 45 169,75 €,
- des subventions liées aux travaux d'investissement relatifs aux équipements de la bibliothèque, à la restauration de l'île du Perthuis, à l'aménagement du parking du Prieuré, à l'appel à projet Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et à la restauration de l'église.

La section d'Investissement fait apparaître sur l'exercice 2020 :

Résultat de l'exercice 2020	- 1 178 877,49 €
Déficit d'Investissement reporté de 2019	- 2 305 066,23 €
Besoin de financement cumulé au 31/12/2020	- 3 483 943,72 €
Solde des restes à réaliser	+ 129 612,50 €
Déficit de la section d'Investissement	- 3 354 331,22 €

Le compte administratif, conforme au compte de gestion du trésorier, est le reflet des opérations réalisées durant l'exercice. Le bilan d'exécution de l'année 2020 est arrêté aux chiffres suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat de l'exercice 2020	Total Dépenses 15 418 395,83 Total Recettes 17 741 018,09 Résultat 2020 + 2 322 622,26	Total Dépenses 7 814 149,57 Total Recettes 6 635 272,08 Besoin de Financement - 1 178 877,49
Cumul des résultats	Excédent de Fonctionnement Reporté 2019 + 2 996 331,36 Résultat cumulé + 5 318 953,62	Besoin de Financement Reporté 2019 - 2 305 066,23 Besoin de Financement Cumulé - 3 483 943,72
Intégration des RAR		<u>Restes à réaliser (RAR)</u> Total dépenses 1 214 162,01 Total recettes 1 343 774,51 Solde des RAR + 129 612,50
Résultat définitif 2020	Résultat cumulé + 5 318 953,62	Résultat avec RAR - 3 354 331,22
Résultat de clôture	+ 1 964 622,40	

Le résultat définitif constaté en fonctionnement et en investissement a fait l'objet d'une reprise au budget primitif 2021.

L'excédent de fonctionnement capitalisé (affectation du résultat) sera finalement de 3 354 331,22 €, montant initialement inscrit au budget primitif 2021.

En conclusion, le résultat de clôture est de 1 964 622,40 €
 (5 318 953,62 € - 3 354 331,22 €).

Le compte administratif 2020 se caractérise par :

- une stabilité des taux de fiscalité,
- une maîtrise de la masse salariale,
- une continuité des investissements,
- un maintien de la capacité de désendettement.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ce dossier.